

# ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CSE

**A**u sein de VISTALID, depuis les précédentes élections, les élu.e.s n'ont pas manqué d'aborder certains sujets. Parfois la direction était à l'écoute, d'autres fois les retours n'ont pas été jugés toujours satisfaisants pour toutes et tous. Cette fois, si vous votez pour notre liste au premier tour, nous pourrions désigner un.e délégué.e syndical.e. Ainsi, des accords d'entreprise que nous porterons collectivement et pour lesquels vous serez consulté.e.s, pourront se négocier, et laisseront le CSE s'attacher à d'autres prérogatives complémentaires, celle, notamment, de recourir à l'analyse des comptes par des experts pour mieux connaître les marges de manœuvres possibles de nos négociations, dans le cadre de consultations sur l'entreprise (sur les orientations stratégiques ; sur la situation économique et financière ; sur la politique sociale ; sur les conditions de travail et l'emploi). *Articles L 2315-78 à L. 2315-96, article L2312-24, R. 2315-45 à R. 2315-52 du Code du travail.*

**Les candidat.e.s motivé.e.s que nous sommes** se feront épauler par **la Filpac CGT** pour encore mieux porter vos besoins et vos revendications. Nous croiserons l'expérience d'autres mandaté.e.s dans d'autres entreprises où ce syndicat est présent afin d'être aidés pour mieux avancer à notre tour (journal *Sud Ouest*, SMURFIT et d'autres dizaines d'entreprises de notre secteur, en Gironde notamment).

L'entreprise se développe et nous pouvons toutes et tous nous en réjouir, mais il est très probable que nos conditions de travail et de rémunération puissent être mieux encore prises en compte. C'est un équilibre à trouver.

**En élisant des délégué.e.s CGT, vous ne votez pas pour des personnes qui décideront à votre place mais pour des militants qui vous consulteront et vous rendront des comptes régulièrement (...)**

*Participation et intéressement / Égalité homme femme / Négociations collective sur les rémunérations / accords à négocier sur notamment le télétravail / Attention particulière à tout risque de discrimination ou de harcèlement / Santé sécurité au travail / budget œuvre sociales et culturelles / paniers repas et ticket restaurant / investissements / prise de congés / classification / Formations, sont autant de sujets avec d'autres que nous pourrions aborder. Il ne faudra pas écarter l'intelligence artificielle et demander un droit de regard des représentants du personnel sur leur utilisation dans la production, et obtenir que l'ensemble des personnels soient formés à ces outils. Les syndiqué.e.s fixeront leur projet qui sera proposé à l'ensemble des salariés. Aussi, c'est par le renforcement syndical que passera mieux encore nos avancées souhaitées (les accord paritaires sont encadrés plus durablement que ceux négociés en CSE).*

**En votant CGT**, vous légitimez une approche syndicale qui a comme fondements la solidarité et l'action collective. **En élisant des délégué.e.s CGT**, vous ne votez pas pour des personnes qui décideront à votre place mais pour des militants qui vous consulteront et vous rendront des comptes régulièrement à travers des tracts et des comptes rendus.

**Ne ratez donc pas le premier tour, VOTEZ LE 7 JANVIER 2025 ET JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE. Contactez-nous pour compléter notre liste de candidat.e.s.**

**NOUS COMPTONS SUR VOUS, COMME VOUS POURREZ COMPTER SUR NOUS.**

**Essentiel, pour notre renforcement, CONTACTEZ notre syndicat en attendant que notre représentativité en interne soit aigüe au soir du 7 janvier : [livrebordeaux@gmail.com](mailto:livrebordeaux@gmail.com)**

**SYNDICAT du LIVRE de BORDEAUX**  
44, cours Aristide Briand - 33000 Bordeaux  
05 56 91 69 22 / [livrebordeaux@gmail.com](mailto:livrebordeaux@gmail.com)

# POURQUOI SE SYNDIQUER ?

L'immense majorité des employeurs sont syndiqués !  
(MEDEF / CGPME / U2P...)

## POURQUOI SE SYNDIQUER ?

### 1. SUR LE PLAN PERSONNEL

• **Tu n'es plus seul ou isolé et tu fais partie d'un groupe de collègues solidaires et fraternels.** Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre et de balayer le fatalisme.

• **Tu es conseillé et défendu prioritairement.**

Le syndicat t'aide et t'accompagne dans tes démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à l'employeur ou ta hiérarchie, en cas de licenciement...).

• **Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur ou à ta hiérarchie.** Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou être victime de harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes de la dignité.

• **Tu es informé sur tes droits,** ta convention collective, le code du Travail mais aussi sur l'actualité sociale nationale.

• **Tu es consulté pendant la négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.**

• **Tu peux t'exprimer,** donner ton avis sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et les orientations du syndicat.

• **Tu peux participer aux réunions des adhérents,** témoigner et confronter ton point de vue.

• **Tu peux être acteur de la vie sociale dans l'entreprise,** dans la branche ou au niveau national.

• **Tu bénéficies d'un crédit d'impôt de 66 % sur les cotisations versées au syndicat** (exemple :

• **Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur ou à ta hiérarchie. Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou être victime de harcèlement. (...)**

8 euros versés par mois tecoûtent, après déclaration des impôts, seulement 6 euros).

• **Tu as accès à la formation syndicale :**

la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués. Chaque salarié a droit à 12 jours de congé formation par an (18 jours pour les animateurs de stage), dans la limite d'un plafond déterminé par la taille de l'entreprise.

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue (depuis 2017 les employeurs ne peuvent plus désormais demander le remboursement des salaires maintenus aux Organisations Syndicales.)

• **Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat** et en cas de litige avec ton employeur, nous mettons à ta disposition nos avocats spécialisés en droit du travail (1<sup>ère</sup> consultation gratuite) ou des conseillers prud'hommes.

• **Tu bénéficies des moyens du syndicat pour tes démarches** (téléphone, ordinateur, copies...) dans les locaux du syndicat.

• **Tu es épaulé, aidé et accompagné en cas de recherche d'emploi.** Le syndicat transmet les offres dont il a

connaissance. Il t'aide dans tes démarches et fait le point régulièrement avec toi. Il peut prendre également à sa charge l'envoi de courrier.

• **Tu peux être mandaté par le syndicat ou siéger dans les instances** (ex: délégué syndical, représentant syndical du CE, du CHSCT ou dans des instances de la formation professionnelle, de la protection sociale...).

• **Tu élargis ton réseau personnel et professionnel** en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans des entreprises du secteur.

• **Tu développes l'esprit critique contre la pensée unique ou l'idéologie patronale** (prônant le libéralisme, l'individualisme ou la culture du profit à n'importe quel prix).



# POURQUOI SE SYNDIQUER ?

## POURQUOI SE SYNDIQUER ? 2. SUR LE PLAN COLLECTIF

- **Permet de décrypter les projets de la direction** et d'analyser les évolutions sociales ou sectorielles. Ainsi, le syndicat permet d'y voir plus clair et de comprendre l'enjeu des négociations.
- **Représenter les salariés dans différentes instances** et défendre activement leurs intérêts dans des négociations (salaires, formation, conditions de travail, santé, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, loisirs et culture...).
- **Permet de défendre des valeurs et agir pour la liberté**, l'égalité, la justice, la paix, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, le racisme, la xénophobie, l'individualisme...).
- **Permet de construire l'activité syndicale dans l'entreprise**, définir les revendications et organiser des rendez-vous collectifs sous la responsabilité du syndicat (rassemblement, mobilisation, manifestation, sit-in, etc).
- **Permet de mutualiser les moyens** pour avoir des responsables et/ou un permanent chargés de coordonner, animer, soutenir, conseiller les équipes syndicales.
- **Défendre et faire évoluer nos métiers**, nos professions, nos statuts, nos qualifications et nos prérogatives professionnelles.
- **Permet de soutenir et financer les activités du syndicat** (locaux, fonctionnement, communication, action juridique, mobilisations, aide aux sections syndicales, aux adhérents...).
- **Améliorer le rapport de force dans l'entreprise jusqu'au niveau national** (le syndicat est un contre-pouvoir).

- **Représenter les salariés dans différentes instances et défendre activement leurs intérêts dans des négociations** (salaires, formation, conditions de travail, santé, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, loisirs et culture...).

- **Permet de défendre d'autres choix que ceux imposés par la direction** en formulant des propositions alternatives.
- **Donne plus de poids pour défendre les intérêts de tous les salariés** lors des négociations dans les instances représentatives du personnel à l'entreprise, dans les instances paritaires, les organismes sociaux pour négocier des accords collectifs...).
- **En cas de litiges collectifs, le syndicat mandate ses avocats et assure tous les frais liés à une procédure juridique.**
- **Permet au syndicat de développer et d'organiser la solidarité entre les salariés des entreprises d'un même groupe** ou de la profession.
- **Organiser la solidarité financière du syndicat** en cas de conflit dur dans une entreprise où il est implanté.

**SYNDICAT du LIVRE de BORDEAUX**  
44, cours Aristide Briand - 33000 Bordeaux  
05 56 91 69 22 / [livrebordeaux@gmail.com](mailto:livrebordeaux@gmail.com)

